

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 avril, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
Procurations : 1
Votants : 14

Présents :

Délibération n° 18

Présents : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUAIRE, Arnaud VASSAL, Anne-Laure SEUX, Odile MASSON

Absents excusés : Christiane ROCHEDIX

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Odile MASSON

OBJET :

Pouvoirs :

Mandants
Christiane ROCHEDIX

Mandataires
Odile MASSON

**Subventions
2024**

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 15 mars 2024, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20240404-2024-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que les subventions permettent à l'école de faire face à certaines dépenses scolaires qui ne peuvent pas être prises en compte dans le cadre des marchés publics ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de maintenir le soutien financier ;

Monsieur le maire expose que chaque année, des subventions sont attribuées à l'école :

ECOLE

| N° COMPTE | BASES 2023 | DETAILS | MONTANTS 2024 |
|---|---|---------------------|---------------|
| 6067 FONCTION. ECOLE | 40,00 € PAR ENFANT | 130 enfants estimés | 5 200,00 € |
| 65737 DEPLACEMENTS CULTURELS + SORTIES / CLASSES VERTES (180,00 par classe et 160,00 par classe) | 1 080,00 € déplacements + 960,00 € classes vertes <hr/> Et 1 020,00 € pour Rivas | Idem 2023 | 3 060,00 € |
| AIDE INVESTISSEMENTS ENSEIGNANTS | 1 000,00 € | | 1 000,00 € |

CCAS : 8 000,00 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité

- adopte le budget Commune, comme synthétisé ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an
susdits

Les membres ont signé au registre

Pour extrait conforme

Le Maire,
Georges THOMAS

